



VEILLE JURIDIQUE

ABANDON DE POSTE



le 30/07/2026

Les difficultés personnelles ou médicales n'exonèrent pas l'agent de maintenir un lien avec son administration.



Les difficultés invoquées :

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

- Temps partiel thérapeutique
- Suivi psychiatrique
- Situation familiale très difficile

Le manquement constaté : ⓘ ✉

L'agent, absent depuis plusieurs semaines, ne s'est pas manifesté et n'a donné aucune suite aux mises en demeure de reprendre ses fonctions ou de régulariser sa situation .

La conséquence :



L'administration a pu en déduire sa volonté de rompre tout lien avec la fonction publique et prononcer sa radiation des cadres.

A RETENIR !

Même confronté à de graves difficultés, l'agent doit impérativement rester en contact avec son administration et répondre aux mises en demeure.

TA Marseille 2502635 , 1^{er} juillet 2026



EN DÉCEMBRE
Je vote
UNSA
Territoriaux

L'UNSA, votre
alliée du quotidien!

PROXIMITÉ
Une équipe à votre écoute, présente sur le terrain.

ÉQUITÉ
Pour un service public juste et impartial.

EXPERTISE
Des conseils et un accompagnement efficaces.

ENGAGEMENT
Défendre vos intérêts, valoriser vos métiers.